

8 June 2005

FRENCH

Original: ENGLISH

FRENCH

**DÉCLARATION DU CANADA**  
**Conférence ministérielle sur l'antisémitisme et les autres formes**  
**d'intolérance**  
**Cordoue, 8 et 9 juin 2005**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellences, distingués collègues, Mesdames et Messieurs,

Il est tout à fait à propos qu'en cette occasion nous soyons réunis à Cordoue, un lieu de rencontre de nombreuses cultures, pour faire avancer certains travaux importants réalisés depuis 2003 par l'OSCE et ses États participants afin de combattre toutes les formes de discrimination et de haine. Je remercie nos hôtes espagnols de nous donner l'occasion de nous rassembler dans cette ville à l'histoire riche et diverse.

En avril dernier, le Canada a célébré le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Pour paraphraser Frank Iacobucci, juge de la Cour suprême du Canada, l'article 15 consacre la vision d'un pays où chacun jouit d'une reconnaissance égale devant la loi, comme êtres humains et comme membres de la société canadienne. Notre identité même se définit par la diversité. Nos citoyens proviennent de plus de 200 horizons ethniques. Le symbolisme de l'article 15 est donc important, et les Canadiens font appel à cet article pour vaincre la discrimination et briser les barrières, autrement dit pour rendre notre société meilleure.

Malheureusement, nous continuons d'être témoins de divers actes de haine et de discrimination. Ces attaques sont souvent le reflet de haines anciennes ; mais il n'en demeure pas moins que ces haines se manifestent aujourd'hui sous de nouvelles formes, trouvent de nouveaux échos ou ciblent de nouvelles catégories de victimes. Au Canada, nous avons dû faire face à des attaques dirigées contre nos communautés ethnoculturelles et ethnoraciales, de la profanation de cimetières juifs aux discours haineux de nature antisémite et anti-musulmane. Collectivement, nous devons rejeter ces actes troublants, qui dans certains cas peuvent s'avérer criminels et devraient être considérés comme tels. Il nous incombe en outre de veiller à ce que les actuelles tensions internationales ne menacent pas le tissu social de nos pays et ne servent pas de prétexte à l'antisémitisme ou à toute autre forme de discrimination et de haine.

Le gouvernement du Canada a pris des mesures décisives pour s'attaquer au racisme et à la discrimination, y compris l'antisémitisme, et pour renforcer son engagement à en éliminer toutes les formes. Notre cadre juridique solide est complété par un ensemble de politiques et de programmes rigoureux qui améliorent la vie des membres de communautés affectées par le racisme. Par exemple, par le biais d'un

projet inspiré des leçons de l'Holocauste et de l'expérience du Canada tirée des pensionnats indiens, nous organisons des séances éducatives dans diverses communautés afin de sensibiliser les gens à l'Holocauste et aux formes contemporaines de racisme. Pour combattre les préjugés et les stéréotypes envers les communautés arabes et musulmanes de Montréal, nous avons soutenu le travail du Centre Jeunesse Arabe. Et notre soutien au projet du Saskatchewan Jewish Council sur la sensibilisation à l'Holocauste permettra à des étudiants de visiter une exposition d'œuvres d'art créées par un enfant détenu dans un camp de concentration en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale. Le Canada reconnaît aussi qu'il est important de créer une meilleure compréhension des questions touchants aux communautés du monde musulman et de promouvoir le respect de ces communautés ainsi qu'un plus grand engagement envers elles. Nous avons donc établi un groupe de travail interministériel sur les relations avec les communautés du monde musulman au sein du ministère des Affaires étrangères pour servir de point focal et faciliter notre capacité à répondre aux questions touchants aux communautés musulmanes.

De plus, le document *Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme*, publié récemment, représente un élément clé de la stratégie canadienne. Fruit de consultations menées auprès des Canadiens et guidé par le cadre juridique, les politiques ainsi que des programmes du Canada, il représente un effort commun en vue d'éradiquer le racisme au Canada par l'amélioration des mesures que prennent les ministères fédéraux en ce sens. Le plan d'action englobe de nombreux engagements portant sur la lutte contre le racisme, nouveaux ou non, et il prévoit l'investissement de 56 millions de dollars sur cinq ans pour atteindre les objectifs visés. Il fournit les outils, le financement et la flexibilité nécessaires à l'exécution de projets répondant aux besoins particuliers des différentes communautés affectées par le racisme. De surcroît, il tient compte du rôle-clé que les organisations telles que l'OSCE peuvent jouer dans la lutte internationale contre le racisme. Le Canada peut témoigner de son assiduité à respecter ses engagements politique face à l'OSCE : par exemple, le plan d'action contribue à la mise en oeuvre de la Décision ministérielle de Sofia 12/04 et de la "Déclaration de Berlin" en permettant le développement de projets pour combattre l'intolérance grâce à l'éducation, la collecte de données, la législation et les forces policières. Grâce au plan d'action, nous mettrons sur pied une stratégie nationale standardisée de collecte de données sur les crimes haineux ainsi qu'un programme de formation et d'assistance à la police pour soutenir la collecte d'information et la rédaction de compte-rendu sur les crimes haineux.

De plus, le Canada appuie activement les programmes de l'OSCE visant à aider les États participants à combattre la haine et la discrimination, tout particulièrement le travail du bureau pour les institutions démocratiques et les droits de la personne (ODHIR) et le nouveau programme pour la tolérance et la non-discrimination. Nous sommes enchantés d'avoir identifié ce programme comme l'un des quatre à recevoir des fonds non-liés sur plusieurs années de l'Agence canadienne de développement international. Je suis particulièrement fière qu'un canadien ait innové au sein de

l'ODHIR sur ces questions. Le travail récent avec la police, où le Service de police de la ville de Toronto a joué un rôle de catalyseur, reflète ces efforts novateurs. Ceux et celles chargés de faire respecter la loi font figure de pionniers à travers toute la région de l'OSCE. Ils ont développé un programme de formation entre services de police basé sur un programme-type pour répondre aux besoins des pays de l'OSCE. Le produit final sera présenté ici à la conférence à Cordoue et soutiendra les efforts des États participants pour s'attaquer aux lacunes dans la réponse aux crimes haineux.

En conclusion, permettez-moi d'ajouter que les organisations régionales et internationales ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion et la protection des droits de la personne, à savoir l'établissement des normes. À l'échelle internationale, le Canada continue d'encourager l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance connexe. Il est vrai que les tragédies spécifiques vécues par chacune des communautés qui ont un jour ou l'autre fait l'objet de racisme, y compris l'antisémitisme, sont intimement liées à des contextes historiques, sociaux et économiques particuliers. Toutefois, ironiquement, et cela est bien triste, la lutte internationale contre le racisme divise trop souvent la communauté internationale plutôt que de l'unir. Lorsqu'on s'attaque à la question du racisme, les politiques internationales visant à encourager la tolérance ne doivent pas devenir les otages d'une hiérarchisation de la discrimination, et il faut déployer tous les efforts possibles pour veiller à ce que les discussions demeurent inclusives et bénéficient d'un large appui interrégional. Il incombe par la suite aux États de faire en sorte que le plan global international se traduise par des actions nationales qui incluent des initiatives répondant aux besoins particuliers des communautés affectées par le racisme.